

NORMANDIE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION  
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

Formez vous en Normandie

[www.chevalnormandie.com](http://www.chevalnormandie.com)  
Comité Régional d'Équitation de Normandie



**Diplôme d'enseignant-animateur de niveau IV délivré par l'État permettant l'exercice professionnel de l'enseignement en autonomie. Il existe dans la spécialité Activités Équestres avec 5 mentions : Équitation, Tourisme Équestre, Attelage, Western et Équitation de tradition et de travail, pour le BP en 10 UC.**

**Au 1er juin 2017, une réforme est mise en place afin d'améliorer la lisibilité des certifications, de renforcer les parcours de formations et de faciliter l'accès à l'emploi (voir calendrier de mise en place page 3). Les mentions actuelles disparaissent et trois options sont prévues : Initiation poney/cheval, perfectionnement technique et équitation d'extérieur. Elles ne donneront pas de différences dans les prérogatives d'exercice. La formation peut se dérouler en formation initiale, apprentissage, VAE (validation des acquis d'expérience), formation continue, soit par combinaison de ces modes de certification .**

**L'organisation détaillée est différente entre les centres de formation, pensez donc à vous renseigner avant de monter votre dossier BPJEPS.**

## Objectifs

À la fin de la formation, vous serez en mesure de :

- › Accueillir les publics en toute sécurité du public dans une pratique de loisirs;
- › Animer les activités de découverte, d'initiation et de préparation aux premiers niveaux de compétition;
- › Participer à l'organisation des activités équestres.
- › Faire promotion des activités.
- › Amener un projet d'animation jusqu'à l'approfondissement.
- › Amener les conditions nécessaires de sécurité.
- › Participer aux soins, au fonctionnement de la structure, à l'organisation et à la gestion de l'activité.
- › Participer à l'entretien et à la maintenance des écuries.
- › Participer à la valorisation de la cavalerie.

## BPJEPS «activités équestres» ( 10 UC) - Certifications

L'obtention du diplôme est soumise à la validation des compétences, c'est-à-dire la réussite des 10 Unités Capitalisables de la formation qui sont acquises de façons indépendantes. Celles-ci sont réparties en 4 groupes :

4 Unités Capitalisables transversales communes à tous les BPJEPS

- › UC 1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle.
- › UC 2 : Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative.
- › UC 3 : Préparer et évaluer un projet d'animation.
- › UC 4 : Participer au fonctionnement de la structure et à son activité.

3 Unités Capitalisables spécifiques de la spécialité « Activités Équestres »

- › UC 5 : Préparer une action d'animation équestre.
- › UC 6 : Encadrer un groupe durant une action d'animation.
- › UC 7 : Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite d'activités équestres.

## 2 Unités Capitalisables spécifiques à la mention « Equitation »

- UC 8 : Conduire une action éducative en équitation de club.
- UC 9 : Maîtriser les techniques liées aux activités équestres de la mention.

## 1 Unité Capitalisable complémentaire

- UC 10 : Organiser une manifestation équestre.

Après l'obtention de ces UC, celles-ci sont valables durant 5 ans. Il est aussi possible de se représenter à une UC en cas d'échec, mais uniquement 2 fois par an.

## **BPJEPS sport spécialité « Educateur sportif » mention «activités équestres» (4UC) - Certifications**

Dans le cadre de la nouvelle réforme le candidat devra valider quatre Unités Capitalisables définies selon les termes suivants :

Deux UC communes à l'ensemble des diplômes :

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

Pour valider cette UC il s'agira pour le candidat de démontrer sa capacité à communiquer dans les situations de la vie professionnelle, prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté, contribuer au fonctionnement d'une structure.

- UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

Le candidat devra concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation.

Une UC commune à l'ensemble de la mention

- UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités équestres

Pour valider cette UC le candidat devra concevoir, conduire et évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage.

Une UC à valider parmi trois options au choix:

- UC4 Option « Initiation poney,cheval » Mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « initiation poney, cheval »

- UC4 option « approfondissement technique » mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « approfondissement technique ».

- UC4 option « Équitation d'extérieur » Mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « équitation d'extérieur »

L'ensemble des options auront pour même objectif de valider les compétences suivantes : Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option, maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option, garantir des conditions de pratique en sécurité dans l'option.

## **Calendrier de mise en place**

- Fin 2016 : Publication de l'arrêté du 31/10/2016 portant la création de la mention « activités équestres » du BP JEPS spécialité « Educateur sportif ».

- 01/06/2017 : Entrée en vigueur de ce nouveau texte.

- Entre le 01/06/2017 et le 31/05/2018 : Période de transition entre les deux diplômes pendant laquelle les candidats pourront rentrer dans les deux dispositifs.

- A partir du 01/06/2018 : Seules les entrées en formation BPJEPS 4 UC seront possibles.

- 01/06/2020 : Abrogation du BP JEPS en 10 UC.

## Conditions d'accès

- › Avoir 18 ans à l'entrée en formation.
- › Être titulaire du Galop 7
- › Niveau Bac souhaité
- › Être titulaire de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours).
- › Disposer de l'attestation de réussite aux Exigences Techniques Préalables à l'Entrée en Formation et être retenu dans un centre de formation. [Consulter le calendrier des tests préalables en Normandie.](#)
- › Certificat médical (Aptitude à la pratique et à l'encadrement de l'activité équestre).
- › Être titulaire de la licence fédérale en cours de validation.

## Coût et financement

Les coûts et financement sont différents selon les centres de formation, rapprochez vous des différents centres de formation.

## Centres de formation BP JEPS

Dénomination	Adresse	CP	ville	Mention BPJEPS	Tel	Mail	Site internet
Renarderie Equitation	La Renarderie	14 380	Mesnil Clin-champs	Equitation	02 31 67 58 82 06 81 79 42 13	<a href="mailto:renarderie@orange.fr">renarderie@orange.fr</a>	<a href="http://www.renarderie.ffe.com">www.renarderie.ffe.com</a>
Shuc	19 rue de la Folie	14 280	Saint Contest	Equitation	02 31 44 59 68	<a href="mailto:shuc@wanadoo.fr">shuc@wanadoo.fr</a>	<a href="http://www.centreequestredecaen.com">www.centreequestredecaen.com</a>
La cour au Puits	429 les bruyères de Calleville	14 670	Janville	Equitation	02 31 39 20 87	<a href="mailto:marie-christine.zimmer@wanadoo.fr">marie-christine.zimmer@wanadoo.fr</a>	<a href="http://www.ecurieslacouraupuits.com">www.ecurieslacouraupuits.com</a>
Village équestre de Conches	Le Fresne	27 190	Conches en Ouche	Equitation	02 32 30 22 56 06 32 63 29 92	<a href="mailto:info@villageequestreconches.com">info@villageequestreconches.com</a>	<a href="http://www.villageequestreconches.com">www.villageequestreconches.com</a>
Centre Equestre Sagien	Route d'Es-say	61500	Sées	Equitation	02 33 27 55 11 06 81 26 87 69	<a href="mailto:equestre.sees@educagri.fr">equestre.sees@educagri.fr</a>	<a href="http://www.centreequestredesees.wordpress.com">www.centreequestredesees.wordpress.com</a>
En collaboration avec : Ecole Supérieur du Cheval et de l'Equitation	Les écuries du Bois - Haras national du Pin	61 310	Le Pin au Haras	Attelage en collaboration avec l'Ecole nationale professionnelle des haras	02 33 12 12 10	<a href="mailto:hn.formation@ifce.fr">hn.formation@ifce.fr</a>	<a href="http://www.haras-nationaux.fr">www.haras-nationaux.fr</a>
Centre Equestre de la Scie	3 chemin des Forrières	76 590	Longueville sur Scie	Equitation	06 82 35 66 90	<a href="mailto:boue.karine@wanadoo.fr">boue.karine@wanadoo.fr</a>	<a href="http://www.centreequestredelascie.com">www.centreequestredelascie.com</a>
En collaboration avec : GD Quarter Horse Dream	3789 le Hameau le Wuy	76 940	La Mailleraye sur Seine	Tourisme Equestre Equitation western en collaboration avec GD Quarter Horse Dream	02 35 05 10 06	<a href="mailto:ghd@guyduponchel.com">ghd@guyduponchel.com</a>	<a href="http://www.guyduponchel.com">www.guyduponchel.com</a>
CFA d'Yvetot	Auzebosc route de Caudebec BP 164	76 195	Yvetot cedex	Equitation en apprentissage	02 35 95 51 10		<a href="http://www.cfa-yvetot.ep176.fr">www.cfa-yvetot.ep176.fr</a>
Centre Equestre le Neubourg	BP40	27 110	Le Neubourg	Equitation	02 32 35 03 95	<a href="mailto:info@club-hippique-neubourg.fr">info@club-hippique-neubourg.fr</a>	<a href="http://www.club-hippique-neubourg.fr">www.club-hippique-neubourg.fr</a>

Ce descriptif est donné à titre indicatif pour avoir plus de renseignements et pour connaître les dates de VETP ainsi que les exigences lors de ces tests n'hésitez pas à contacter directement les différents centres de formations.

Pour plus d'information rendez vous sur [ffe.com](http://ffe.com) ou sur le site [du ministère des sports](#)

[www.chevalnormandie.com](http://www.chevalnormandie.com)

